

Adoption d'une politique alimentaire

La liste suivante présente les municipalités qui ont adopté une politique alimentaire qui favorise une offre alimentaire saine.

L'*offre alimentaire* est définie comme étant tous les aliments offerts sous la responsabilité directe de la municipalité, c'est-à-dire les aliments vendus ou donnés dans les :

- édifices municipaux (ex. Hôtel de Ville, bibliothèques, centres communautaires et de loisirs);
- infrastructures sportives municipales (ex. arénas, piscines, gymnases, terrains sportifs, centres de plein air);
- événements et fêtes populaires (ex. fête de la famille, carnaval, Fête nationale);
- camps de jour organisés par le service des loisirs de la municipalité.

Si une municipalité ayant adopté une politique alimentaire n'y figure pas, merci de nous en aviser.

Municipalités ayant adopté une politique alimentaire

- Verdun (arr.) – 2006 – *Politique Bonne Bouffe*
- Gatineau – 2011 – *Politique alimentaire de la Ville de Gatineau*
- Sherbrooke – 2013 – *Politique alimentaire pour les infrastructures sportives, les événements et les fêtes populaires*
- Granby – 2013 – *Politique alimentaire pour faciliter les choix santé à Granby*
- Matagami – 2015 – *Politique alimentaire de Matagami*
- Rimouski – 2016 – *Politique alimentaire de Rimouski*
- Ville-Marie (arr.) – 2016 – *Stratégie alimentaire de Ville-Marie*
- Salaberry-de-Valleyfield – 2017 – *Politique alimentaire de Salaberry-de-Valleyfield*
- Saint-Bruno-de-Montarville – 2017 – *Politique Ville nourricière*
- Laval – 2019 – *Politique alimentaire de la Ville de Laval*
- Dolbeau-Mistassini – 2020 – *Politique alimentaire de la communauté de Dolbeau-Mistassini*